## NATIONS UNIES COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME



## UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

Téléfax: (41-22) 9179008 Téléphone; (41-22) 917-9398 Internet www.unhehr.ch E-mail: kfox@ohehr.org

REFERENCE; KF/st

Address: Palais des Nations CH-1211 GENEVE 10



Le 16 décembre 2010

Excellence,

En ma qualité de Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer à l'examen du troisième rapport périodique de la République algérienne démocratique et populaire par le Comité lors de sa 91<sup>ème</sup> session en octobre 2007. À la fin de cette session, les observations finales du Comité ont été transmises à votre Mission permanente. À ce sujet, vous vous rappellerez qu'au paragraphe 28 des observations finales, le Comité avait sollicité dans un délai d'un an des informations supplémentaires sur certaines questions spécifiques ayant fait l'objet de préoccupations identifiées par le Comité (paragraphes 11, 12 et 15 des observations finales).

Le 7 novembre 2007, l'État partie a fourni des informations concernant ces paragraphes. Durant la 95<sup>ème</sup> session du Comité, tenue en mars 2009 à New York, le Comité a décidé que les informations fournies par l'État partie n'étaient pas suffisantes. Le 29 mai 2009, mon prédécesseur a écrit à votre Mission permanente pour demander des informations complémentaires relatives aux paragraphes susmentionnés.

Les 27 août et les 11 décembre 2009, j'ai écrit à votre Mission permanente pour solliciter la soumission des informations complémentaires relatives aux paragraphes susmentionnés. Lors de la préparation de la 99ème session du Comité, le 25 juin 2010, j'ai à nouveau écrit à votre Mission permanente, exprimant mon souhait de m'entretenir avec un représentant de la République algérienne démocratique et populaire afin d'examiner les modalités pouvant être envisagées en vue de la soumission des informations au titre de la procédure de suivi des observations finales du Comité. Le 28 juillet 2010 j'ai accusé réception de votre lettre du 27 juillet 2010 m'informant de la disponibilité des représentants de la Mission permanente à me rencontrer durant ladite session. Malheureusement, l'entretien n'a pu avoir lieu.

Son Excellence M. Idriss JAZAÏRY

Représentant permanent de la République algérienne démocratique et populaire

Auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Fax: 022-774 30 49

En date du 11 octobre 2010, lors de la centième session du Comité, des consultations ont eu lieu avec la délégation de l'Etat partie, au terme desquelles celle-ci s'est engagée à transmettre au Gouvernement la demande du Comité. Cependant, aucune réponse n'a été reçue.

Par conséquent, dans le cas où le Comité ne recevrait aucune information complémentaire de votre part, je vous invite à répondre à l'ensemble des observations finales dans le cadre du prochain rapport périodique de l'Algérie, qui est attendu le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

Le Comité espère vivement poursuivre son dialogue constructif avec les autorités algériennes sur la mise en œuvre du Pacte.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

Abdelfattah Amor

Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales

Comité des droits de l'homme